

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026
Budget Principal de la Ville du Touquet-Paris-Plage
annexé à la délibération du 28 avril 2026

Le budget primitif 2026 est la première traduction des orientations de la nouvelle mandature présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 avril 2026 dans un environnement économique et monétaire bouleversé par le conflit du Moyen-Orient et fragilisé par la soutenabilité de la dette publique nationale.

Deux maîtres mots structurent le budget primitif 2026 :

- La prudence par une maîtrise accrue de nos dépenses réelles de fonctionnement, tant les charges courantes que la masse salariale, dans un contexte de rebond attendu de l'inflation et sans augmentation des taux communaux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation
- L'action au service des Touquettois par notre capacité d'investissement, déjà élevée, pour financer les projets majeurs du long terme (le Plan de rénovation de la voirie 2025-2034 et le Front de Mer) mais aussi les investissements du quotidien (aménagements de proximité, crèche, sécurité, sport, patrimoine naturel et architectural).

Renforcer notre capacité d'autofinancement des investissements permet non seulement une maîtrise de notre dette et de nos charges financières mais aussi la mise en oeuvre sereine et méthodique des projets de la nouvelle équipe municipale dans le cadre pluriannuel validé par Bercy en juin 2025.

A l'instar des années précédentes, il est rappelé que les recettes et dépenses dites d'ordre, c'est-à-dire ne générant aucun encaissement ou décaissement, seront examinées dans le point IV du présent rapport.

En effet, il s'agit d'opérations afférentes aux travaux en régie, aux dotations aux amortissements ou au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et l'excédent de fonctionnement reporté après la couverture éventuelle du besoin de financement du compte financier unique 2025.

Ces opérations sont symétriques et équilibrées, à savoir qu'une dépense d'ordre de fonctionnement est une recette d'ordre d'investissement et inversement.

Ces opérations n'ont aucune incidence sur l'analyse des dépenses et recettes réelles.

I Une maîtrise accrue de nos dépenses réelles de fonctionnement pour affronter l'incertitude économique et renforcer notre capacité d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 38 250 287 € au budget primitif 2026 contre 40 058 483,89 € au budget primitif 2025

L'écart est de – 1 808 196,89 €, soit -4,51 %.

Cette baisse importante doit être amendée par la révision comptable et fiscale opérée en dépense et recette de fonctionnement au BP 2025.

Si cette révision exceptionnelle est prise en compte et neutralisée alors les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 2,11 % au BP 2026

L'incertitude économique actuelle et ses répercussions directes et indirectes sur le coût des matières premières, le carburant, les taux d'intérêts des emprunts, le marché immobilier (les droits de mutation), la consommation (le tourisme) a été prise en compte dans l'élaboration du budget primitif 2026.

Par ailleurs, l'augmentation modeste des valeurs locatives, 0,8 % en 2026 et la correction technique des bases d'imposition de la taxe d'habitation (- 284 K€ de produits fiscaux) confortent la Ville à la prudence.

Néanmoins, il convient de rassurer les Touquettois : les services actuels ne seront pas dégradés et les neufs axes prioritaires du ROB 2026 seront mis en œuvre.

► S'agissant **des charges à caractère général (chapitre 011)**, celles-ci sont **de 9 337 180,38 € au budget primitif 2026 contre 9 755 949,33 € au budget primitif 2025.**

L'écart est de – 418 768 €, soit une baisse de 4,30 %,

En dépit de cette baisse prudente et mesurée, les charges à caractère général ont été orientées sur les axes prioritaires notamment :

- La voirie avec la poursuite de la résorption des points noirs en voirie ainsi que le renouvellement annuel de 165 lanternes,
- L'environnement, le cadre de vie, la propreté publique, les espaces verts et le patrimoine naturel avec la poursuite des plantations d'essences diversifiées, la restauration des parcours pédestres et cyclistes, la prévention des incendies, un nouvel appel d'offres pour le nettoyage de la voirie et de la plage,
- Le Parc Mécanique avec l'optimisation de la gestion de la flotte légère par une mutualisation accrue entre les services et par l'acquisition de véhicules lourds évitant le recours à la location,
- La santé par les urgences dentaires (février 2026) et l'accueil de nouveaux professionnels,
- L'accompagnement des aînés et des personnes en situation de handicap mais aussi de nos associations sportives et culturelles

- Une focale particulière sur la petite enfance et la jeunesse : nouvelles animations durant la pause méridienne, nouvelle amplitude, bourses communales, le Pass Touquet Sport, le nouveau portail famille...
- La sécurité et la tranquillité publique, notamment par la création d'une brigade de protection animale et d'une unité de police administrative et de contrôle

► La ventilation des principaux postes de charges à caractère général entre les services municipaux est la suivante

- Voirie (éclairage public, VRD, mobilier urbain, signalisation) : 573 500 €,
- Patrimoine et Bâtiments (entretien, réparations et sécurité) : 251 700 €,
- Espaces Verts, Cadre de Vie et Environnement (propreté publique, plage, évènements, aménagements pédestres, entretien des fossés, biodiversité, plantations...) : 1 843 588 €
- Energie (eau, électricité, gaz) : 1 122 050 €,
- Parc mécanique : 1 011 800 €,
- La Culture : 375 703 €,
- La Jeunesse et les Sports : 474 226 €,
- La sécurité et la tranquillité publique : 300 814 €
- Le magasin municipal : 410 640 €,
- Le service juridique, les assurances et la gestion du domaine public : 529 574 €,
- Le système informatique et la cyber-sécurité : 258 407 €,
- Les moyens généraux, la reprographie et protocole : 403 274 €,
- La communication mutualisée avec Touquet & Co, démocratie locale et vie des quartiers : 310 000 €.

► Quant aux charges de personnel (chapitre 012), celles-ci s'élèvent à **21 671 249 € au budget primitif 2026 contre 21 500 000 € au budget primitif 2025.**

L'écart s'élève à + 171 249 €, soit une augmentation modique de 0,8 % alors que les contraintes sont les suivantes :

- L'augmentation de 3 % de la contribution patronale au régime de retraite CNRACL, **soit + 270 K€**,
- La participation obligatoire à la complémentaire santé (PSC), soit 15 € par mois et par agent, **soit + 13 K€**,
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1 % de la masse salariale **soit 215 K€**,

- Des départs à la retraite confirmés pour 2026 au nombre de 16, représentant **501 K€** soustraits de nos projections,
- Des recrutements engagés en ce début d'exercice et ceux liés aux remplacements des départs dont le non remplacement perturberait fortement la continuité de service pour un montant prévisionnel de **655 K €**.

Au total, la Ville devra absorber près de 652 K€ de hausse de la masse salariale, dans un contexte marqué par le nouveau mandat, les enjeux liés aux projets structurants et l'exigence du maintien de la qualité du service public, impliquant un point d'équilibre soutenable en matière d'effectifs.

Ces évolutions budgétaires traduisent également la volonté municipale de concentrer les moyens sur les priorités du mandat, notamment l'amélioration du cadre de vie, la propreté urbaine, la sécurité, l'entretien du patrimoine communal et l'accompagnement des grands projets structurants de la collectivité.

Ainsi, ces orientations fortes soulignent la volonté de disposer d'une administration plus réactive, plus visible et plus efficiente, en concentrant les moyens humains sur les missions à forte valeur ajoutée pour le service public et en investissant sur notre capital humain existant considérant que la formation devient un enjeu central de performance et de pérennité de l'action publique locale.

► Pour le poste « Autres charges courantes » (chapitre 65), elles s'élèvent à 6 746 857,62 € au BP 2026 contre 7 852 065,56 € au BP 2025.

L'écart brut est de 1 105 208 € soit - 14,07 %.

En réalité, l'écart n'est que de 122 464 € car le budget primitif 2025 incluait une révision comptable et fiscale de la cession d'une parcelle du parking des Saules à Vilogia enregistrée en 2024 en TTC et non en HT pour 982 744 €
Symétriquement, la correction avait été également faite en recette au BP 2025.

L'écart brut de 1 105 208 € combine simultanément des hausses et des baisses dont les principales sont les suivantes:

- Une baisse de la participation communale à la régie T & Co de 100 000 € au BP 2026 par rapport au BP 2025,
- La révision comptable et fiscale au BP 2025,
- Une légère baisse de la subvention au CCAS de 1 905 € : 1 348 235 € au BP 2026 contre 1 350 140 € au BP 2025
- Une augmentation de la subvention de 52 326 € pour contraintes de service public versée à la Régie Autonome du Palais : 238 326 € au BP 2026 contre 184 000 € au BP 2025,
- Une relative baisse des subventions attribuées aux association : 724 146 € au BP 2026 contre 744 291 € au BP 2025.

- Une augmentation des redevances pour les licences d'exploitation informatiques :
296 927 € au BP 2026 contre 282 711 € au BP 2025

► **Les charges financières (chapitre 66) sont de 365 000 € au BP 2026 contre 357 751 € au BP 2025**

L'écart est de 7 249 €, soit + 2,03 %.

Le calcul des charges financières intègre la courbe des anticipations des taux variables et du livret A.

Au vu du conflit au Moyen Orient et de ses répercussions ainsi que des difficultés de l'Etat à verser les subventions (Hôtel de Ville), un ajustement mineur pourrait être envisagé.

► **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont de 10 000 € au budget primitif 2026 contre 30 000 € au budget primitif 2025.**

Il s'agit essentiellement de crédits afférents à l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs

II Une stabilité apparente des recettes réelles de fonctionnement mais en réalité une prévision prudente à la hausse.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **40 457 267,22 €** au budget primitif 2025 contre 40 592 523,21 € au budget primitif 2025.

L'écart est de 135 256 €, **soit une baisse de 0,3 % alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 4,51 %.**

La stabilité est apparente car un retraitement comptable et fiscal significatif en dépense et recette (cession d'une parcelle du parking des Saules) a été effectuée au BP 2025.

Or, si ce retraitement est neutralisé au BP 2025 alors les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,85 %.

► **S'agissant des recettes fiscales directes et indirectes (par exemple, la taxe de séjour ou le prélèvement sur le produit des jeux du casino), celles-ci sont inscrites à 32 769 298 € au budget primitif 2026 contre 32 327 448 € au budget primitif 2025**

L'écart est de + 441 850 €, soit + 1,37 %

Cette progression de 441 850 € combine :

- La poursuite de la diminution des bases prévisionnelles de la taxe d'habitation 2026 à hauteur de 1 738 000 € (516 000 € en 2025) correspondant à une perte a minima de 283 990 € de recettes fiscales prévisionnelles.

La raison de cette diminution est liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant conduit à la mise en œuvre du régime de déclaration des biens « Gérer Mes Biens Immobiliers.

En 2025, la Direction Générale des Finances Publiques ayant constaté de multiples erreurs avait corrigé les bases prévisionnelles de la taxe d'habitation en fin d'année 2025.

Cette correction a amputé de 244 026 € les recettes fiscales 2025.

Néanmoins, la politique volontariste du logement et de la qualité de vie au Touquet conduisent derechef à une augmentation des bases de la taxe foncière permettant un accroissement de produits de 248 830 € après application du coefficient correcteur

- Une hausse de l'accise sur l'électricité à la suite de la fin du contentieux entre la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais et la Direction Départementales des Finances Publiques : 400 000 € au BP 2026 contre 237 297 € au BP 2025
- Une hausse prudente des prévisions de recettes de Casinos, 1 200 000 € au BP 2026 contre 1 110 000 € au BP 2025

Notons qu'au BP 2026, la Ville a inscrit un montant identique au BP 2025 pour les recettes liées aux droits de mutation : 2 900 000 € eu égard à la hausse des taux des emprunts immobiliers..

►Quant aux recettes du domaine public et de redevances (chapitre 70), elles sont de 5 322 358,21 € au budget primitif 2026 contre 5 365 982,21 € au budget primitif 2025.

L'écart est de – 43 624 €, soit - 0,8 %.

Au cours du 2^{ème} semestre 2025, un travail de ré imputation comptable dans le cadre d'une nouvelle arborescence budgétaire a conduit à des modifications d'inscription au BP 2026.

Il s'agit essentiellement des redevances des délégations de service public de la plage (bars-restaurants et clubs de plage) : elles ne sont plus enregistrées au chapitre 70 (BP 2025) mais au chapitre 75 (BP 2026).

C'est pourquoi, il convient de comparer les recettes figurant toujours au chapitre 70, à savoir principalement :

- les recettes de stationnement sur la voirie et les parkings aménagés (vignettes, horodateurs, camping-car, Enduropale, forfait post stationnement): 2 939 000 € au BP 2026 contre 2 653 000 € au BP 2025
- des redevances du domaine public terrestre : 1 055 000 € au BP 2026 contre 1 060 000€ au BP 2025 (droits de place pour l'Enduropale et les marchés, les occupations de chantier, les terrasses, les bornes Tesla, le cimetière, l'Algeco du commissariat de police, les autorisations d'occupation temporaires telles que le petit train, le manège, les puces, Brodebeck .
- les redevances scolaires, périscolaires, garderie, de centres de vacances : 335 173 € au BP 2026 contre 297 351 € au BP 2025
- les refacturations de téléphonie et les redevances des antennes des opérateurs : 100 696 € au BP 2026 contre 59 841 € au BP 2025

- les redevances culturelles (musée et école de musique) : 97 618 € au BP 2026 contre 89 500 € au BP 205
- le remboursement du personnel mis à disposition : 160 451 € au BP 2026 contre 225 408 € au BP 2025

► Pour les **recettes de subventions (CAF, département, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement) et les dotations (chapitre 74), celles-ci sont de 763 997 € au budget primitif 2026 contre 882 490 € au budget primitif 2025**

L'écart est de 118 493 €, soit -13,43%.

Cette baisse est essentiellement liée à la subvention exceptionnelle des deux fonds de soutien DSEC et FEAC de 141 902 € au titre de la tempête Ciaran et des d'inondations ayant suivi.

L'année 2026 étant une année de recensement de la population, la Ville a inscrit une dotation de 15 000 € à ce titre et une dotation de l'Etat de 4 753 € au titre de l'organisation des élections municipales.

Surtout, la Ville a estimé de façon prudente les subventions à recevoir des différentes collectivités en 2026 dans la mesure où ces collectivités ont d'ores et déjà indiqué la baisse de leurs participations financières à la suite de leur contribution au redressement des comptes publics.

En revanche, la Ville a inscrit un remboursement de FCTVA en la hausse (77 800 € au budget primitif 2026 contre 73 818 € au budget primitif 2025) et une dotation sur titres sécurisés également en progression eu égard aux flux gérés à la Mairie (20 000 € au budget primitif 2026/ 15 000 € au budget primitif 2025).

► Pour les **recettes de locations et de redevances immobilières (chapitre 75), incluant notamment les locations de cabines de plage, les locations du Marché Couvert, le Lavatory, elles s'élèvent à 1 391 614 € au budget primitif 2026 contre 1 569 394 € au budget primitif 2025.**

L'écart est de -177 780 €, soit -11,33 %.

Pour rappel, au budget primitif 2025, ce poste comprenait deux recettes exceptionnelles ponctuelles :

- 872 000 € relatifs à l'inscription de la recette HT de la révision comptable et fiscale de la TVA pour la cession d'une parcelle du Parking des Saules,
- 106 726 € relatifs à un acompte d'indemnisation par l'assureur de la Ville pour les préjudices résultants de la tempête Ciaran.

Au budget primitif 2026, on retrouve dans ce poste :

- des ré imputations comptables dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle arborescence budgétaire des recettes de la Ville qui a conduit à des modifications d'inscription au budget primitif 2026.
Il s'agit essentiellement des redevances des délégations de service public de la plage (Bars-restaurants et clubs de plage) qui ne sont plus enregistrées au chapitre 70 comme dans le budget primitif 2025 mais au chapitre 75 dans le budget primitif 2026. Ces redevances (parts fixes et parts variables) ont été estimées à 497 900 € dans le budget primitif 2026,

- les locations de cabines de plage dont le montant a été revu à la hausse en 2026 : 592 610 € au budget primitif 2026 contre 477 728 € au budget primitif 2025,
- enfin, de nouvelles redevances ont été intégrées au budget primitif 2026, notamment la redevance de 20 000 € pour les cabinets dentaires accueillis au centre social ou encore la perception prévisionnelle sur l'année entière du loyer du bar-restaurant Enduro (56 000 € au budget primitif 2026).

► **Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) s'élèvent à 10 000 € au budget primitif 2026 contre 10 000 € au budget primitif 2025.**

III La Gestion rigoureuse et prudente permet à la Ville de dégager une Capacité d'Autofinancement assurant la maîtrise de sa dette et le financement de ses investissements

► La Capacité d'Autofinancement (CAF) est la capacité réelle de la Ville à autofinancer ses investissements à l'instar d'un foyer qui épargne pour constituer son apport dans l'acquisition d'un bien immobilier.

Soulignons que la Ville du Touquet-Paris-Plage dégage une capacité d'autofinancement particulièrement élevée lui permettant de financer ses investissements, tant avant remboursement de la dette, CAF brute, qu'après, CAF nette.

Ainsi, en 2024, la CAF par habitant s'élève à 922 euros en CAF brute et 407 euros en CAF nette pour Le Touquet, contre 450 et 313 euros pour Berck, 234 et 137 euros pour Étaples-sur-Mer, 112 et 48 euros pour Cucq, 595 et 450 euros pour Merlimont, et 62 euros en CAF brute pour Montreuil

► En 2025, la Ville a dégagé une Capacité d'Autofinancement moindre (3 244 K€ estimée contre 4 005 K€ en 2024), baisse résultant du prélèvement du DILICO (545 K€), à la hausse du taux de cotisation patronale de la CNRACL (298 K€) mais aussi des corrections d'erreur sur les bases fiscales de la taxe d'habitation (244 K€).

Néanmoins, la Ville a autofinancé près de 27 % de ses dépenses d'investissement de l'année 2025

► En 2026, la stratégie financière de la Ville est la même : maintenir cet étiage d'autofinancement de ses investissements pour conserver son autonomie décisionnelle dans son existence.

A. Une dette maîtrisée et sécurisée contre les aléas conjoncturels de l'Etat et du conflit au Moyen-Orient

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette est de 18 047 837 € contre 17 249 183 € au 1^{er} janvier 2025.

Liminairement, notons que l'encours de la dette est de 17,916 M€ au soir du 1^{er} janvier 2026.

Surtout, l'augmentation de 798 654 € est conjoncturelle pour les raisons invoquées dans le ROB 2026, à savoir le renforcement du Fonds de Roulement eu égard aux situation de travaux de décembre 2025 à mars 2026 pour les deux rues témoins du Marché Global de

Performances mais aussi pour les Paddocks au Parc Equestre sans éluder les retards récurrents de versement des subventions par l'Etat (800 K€).

Néanmoins, l'encours prévisionnel de la dette au 31 décembre 2026 est prévu à 17,173 M€, voire à 15,860 M€ si les conditions sont réunies pour un remboursement anticipé sans dégradation du Fonds de Roulement pour les années 2027 et 2028.

Par ailleurs, soulignons que les projets de la Ville du Touquet-Paris-Plage intègrent plus fortement une dimension environnementale permettant de bénéficier d'emprunts bonifiés par la Banque des Territoires :

- 523 K€ de prêt pour la carrière en sable subirriguée au taux du Livret A + une marge de 0,40 %, soit un taux de 1,9 % au 13 avril 2026.
- 1,313 M€ pour le financement des deux rues témoins au taux du Livret A + une marge de 0,50 %, soit un taux de 2 % au 13 avril 2026.

La dimension environnementale permet d'inscrire la Ville du Touquet-Paris-Plage dans l'un des axes de financement privilégiés par les « green bonds »

C'est ainsi que les deux rues témoins ont été retenues dans l'axe « Adaptation au changement climatique » au titre des travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension et de l'éclairage public, des économies d'énergie d'éclairage public, de la désimperméabilisation et de la déminéralisation de la voirie.

Concrètement, la Banque des Territoires a retenu une assiette de 1,313 M€ HT de travaux entrant dans l'axe « Adaptation au changement climatique » sur un montant total 2,919 M€ HT de travaux.

En outre, elle a proposé une durée d'amortissement de 25 ans en adéquation avec la durée de vie économique du bien eu égard à la garantie minimale de 20 ans sur la structure de la chaussée avec un taux d'accroissement de 2 %, une chaussée hors gel et une portance de classe PF2.qs (80 MPa).

Elle a pris également note de la garantie d'entretien-maintenance de 10 ans à compter de la réception technique et juridique des deux rues témoins.

Enfin, une recette d'emprunt de 2,7 M€ est inscrite au BP 2026, emprunt qui, s'il est contracté cette année, sera mobilisé et amorti au cours du 3^{ème} trimestre 2027

La Ville pilote donc sa dette au vu de ses besoins réels en Fonds de Roulement en s'inscrivant dans les axes de financement bancaire privilégiés.

B. La Ville poursuit la réalisation des investissements majeurs et structurants mais aussi ceux du quotidien des Touquettois.

► Le budget primitif 2026 traduit concrètement l'articulation et la transition des projets d'investissement aboutis (Palais des Congrès) ou en cours de réception définitive (Hôtel de Ville) et ceux débutant ou montant en puissance progressivement

Bien évidemment, le souci du quotidien des Touquettois est constamment pris en compte dans les projets d'investissement 2026 dans le cadre des 9 axes présentés lors du DOB 2026

► Il va de soi qu'une telle capacité d'investissement est subordonnée à une réelle capacité d'autofinancement mais aussi à une rationalisation opérationnelle des crédits votés

La rationalisation a été entreprise pour la gestion des « reports », c'est-à-dire les engagements d'investissement de l'année précédente mais dont la réalisation est effectuée l'année suivante.

- reports de l'année 2020 sur 2021 : 1,678 M€,
- reports de l'année 2021 sur 2022 : 1,565 M€,
- reports de l'année 2022 sur 2023 : 3,276 M€,
- reports de l'année 2023 sur 2024 : 3,498 M€.
- reports de l'année 2024 sur 2025 : 2,854 M€
- reports de l'année 2025 sur 2026 : 2,584 M€ dont 580 K€ relevant du Marché Global de Performance

La poursuite d'une planification cadencée des investissements avec un suivi renforcé est toujours au centre des préoccupations des directions opérationnelles

► Au budget primitif 2026, les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour 15 220 260,98 € contre 15 657 557,47 € au budget primitif 2025.

Lesdites dépenses réelles d'investissement 2026 peuvent être ventilées en 10 principaux programmes :

- **Le Programme Voirie : 5 479 651 € dont 4,231 M€ pour le plan de rénovation de la voirie**
- **Le Programme Patrimoine et Bâtiments : 1 159 612 € dont 637 K€ pour l'Hôtel de Ville**
- **Le Programme Espace Verts-Cadre de Vie, Patrimoine Naturel, Biodiversité et Environnement : 622 101 €**
- **Le Programme Système d'information et Cyber Sécurité : 267 600 €**
- **Le Programme Sécurité et Tranquillité Publique : 286 820 €**
- **Le Programme Palais des Congrès : 250 000 €**
- **Le Programme Régie Touquet & Co : 1 000 000 €**
- **Le Programme Services Administratifs-Culturels-Jeunesse et Sportifs : 100 00 €**
- **Le Programme des restes à réaliser (reports) : 2 583 797 €**
- **Le Programme du remboursement de la dette : 2 188 227 €**

Quant au financement des 10 principaux programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2026, celui-ci est assuré essentiellement par :

- 1 147 350 € de subvention d'investissement
- 200 000 € d'amende de police,
- 1 800 000 € de cession foncière,
- 1 252 000 € de FCTVA,
- 200 000 € de taxe d'aménagement,
- 2 976 800 € Affectation de l'excédent de fonctionnement
- 5 244 580 € de restes à réaliser (reports)
- 2 700 000 € d'emprunt.

IV Les recettes et les dépenses d'ordre et l'équilibre général du Budget Primitif 2026.

Aux opérations réelles de fonctionnement et d'investissement doivent être ajoutées les opérations d'ordre de recettes et de dépenses.

C'est ainsi qu'aux dépenses réelles de fonctionnement, 38 250 287 €, doivent être ajoutées les opérations d'ordre pour 5 117 113,50 € permettant d'atteindre le montant cumulé des dépenses de la section de fonctionnement : 43 367 400,50 €

Les 5 117 113,50 € correspondent d'une part, au virement de la section de fonctionnement pour 3 105 113,50 € et, d'autre part à la dotation aux amortissements et aux provisions pour 2 012 000 €.

Symétriquement, ces dépenses d'ordre de fonctionnement pour 5 117 113,50 € sont des recettes d'ordre de la section d'investissement.

De la même façon, il convient d'ajouter 181 000 € de recettes d'ordre de fonctionnement et l'excédent reporté de 2 729 133,28 € aux 40 457 267,22 € de recettes réelles de fonctionnement pour atteindre un montant cumulé de recettes de la section de fonctionnement de 43 367 400,50 €.

Les 181 000 € correspondent à la quote-part d'amortissement de subventions (81 000 €) et à 100 000 € de transfert de travaux en régie.

Symétriquement, ces recettes d'ordre de fonctionnement de 181 000 € sont des dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Schématiquement, la section d'investissement est décomposée de la manière suivante :

- Dépenses réelles d'investissement : 12 636 464,09 €
 - Dépenses d'ordre d'investissement : 281 000,00 €
 - Restes à réaliser 2025 : 2 583 796,89 €
 - Le solde d'exécution reporté 2025 : 5 637 583,81 €
- Soit un montant cumulé de dépenses d'investissement de 21 138 844,79 €**
-
- Recettes réelles d'investissement : 10 677 150,93 €
 - Recettes d'ordre d'investissement : 5 217 113,50 €
 - Restes à réaliser 2025 : 5 244 580,36 €
- Soit un montant cumulé de recettes d'investissement de 21 138 844,79 €**